

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1680-06-2018

---

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 28 mai 2018 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté le projet de Règlement 1680-06-2018 modifiant le Règlement 1680-00-2012 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a notamment pour objet d'assujettir au PIIA les résidences unifamiliales isolées adjacentes à la rue Saint-Jean-Baptiste dans la zone PIIA des Bourgs de la Capitale.

Ce règlement s'applique à la zone H-721 et ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces zones sont situées dans les secteurs délimités approximativement comme suit :

Au sud par la rue Saint-Jean-Baptiste, à l'ouest par la rue Ange-Aimé-Lebrun, au nord par la rue Denise-Asselin et à l'est par le ruisseau des Trente.

Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 26 juin 2018 à 19 h 30 dans la salle du conseil au 240, rue Hertel. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à la direction des Services juridiques au 777, rue Laurier, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Beloeil, ce 6 juin 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

